



# PROTOCOLE D'ACCUEIL

- 1-Protocole d'accueil avant l'arrivée du jeune
- 2-Protocole d'accueil à l'arrivée du jeune au LVA
- 3-L'entretien éducatif d'accueil

## 1-Protocole d'accueil avant l'arrivée du jeune

- étude de la demande d'admission :si point de litige dans l'équipe, cela peut être mis au travail avec les membres du CA
- RDV avec le référent éducatif de l'ASE pour
  - vérification de la pertinence de l'accueil voir si le profil du jeune correspond avec le projet du LVA
  - ébaucher le premiers objectifs de l'accompagnement si l'accueil se fait au LVA
- Réunion avec l'ensemble de l'ensemble de l'équipe éducative pour étudier la demande, valider la décision d'accueil ou son rejet et préparer le modalité de l'arrivée du jeune
- proposition d'une visite du lieu par le jeune et a famille en présence de l'éducateur référent ASE

## 2-Protocole d'accueil à l'arrivée du jeune au LVA

- 1 temps de découverte de pré-admission peut être proposé en amont de l'accueil définitif : 1 ou 2 week-end avant l'accueil, 1 semaine à étudier au cas par cas.
- Le jour de l'accueil, l'éducateur référent de l'ASE accompagne le jeune jusqu'au LVA
- Présentation de l'ensemble de l'équipe auprès du jeune et de son référent LVA
- Présentation de autre jeunes
- Installation du jeune dans sa chambre
- Transmission de l'ensemble des documents nécessaire à l'accueil définitif par l'éducateur référent ASE : carnet de santé, carte vitale, attestation CMU, docs autorisation des parents, fiche individuelle d'État Civil, prise en charge du département assurant le règlement du prix de journée, ordonnance médicale...
- Contrat de Séjour : remis au LVA avec signature des représentants légaux. Le LVA a un mois pour le remettre au CD.

## 3-L'entretien éducatif d'accueil (recueil de donnée et exposition du cadre de l'accueil)

A réaliser le jour même ou le lendemain de l'arrivée du jeune (ne pas attendre trop longtemps !).

Présents : le jeune, son éducateur référent LVA et la permanente responsable (ou 1 autre éducateur si non disponible).

Cet entretien se déroule ainsi :

L'éducateur permanent ou non référent pose un certain nombre de questions au jeune sur le grandes lignes de son histoire ou parcours et l'éducateur référent prend des notes. (cf : voir doc entretien d'accueil).

Cet entretien a plusieurs objectifs :

- faire connaissance
- vérifier si le jeune a compris les grandes lignes de son ordonnance de placement et de son orientation en LVA
- vérifier si le jeune adhère à cette orientation.
- identifier les besoins du jeune (en correspondance avec l'ordonnance de placement)  
en terme de :
  - soin (physique et psychique)
  - accompagnement éducatif
  - scolarisation
  - travail sur sa relation à l'autre
  - relation à sa famille
  - visite à sa famille
  - loisir
  - etc...
- poser le cadre du LVA :
  - ce qu'est **ALIAS-63**, en quelques mots (nos valeurs, notre fonctionnement coopératif etc...)
  - aborder quelques points importants du **règlement de fonctionnement** (quitte à le retravailler plus tard) et le lui donner avec les autres documents du **Livret d'Accueil**.
  - le lui remettre son **planning de la semaine**.
  - l'informer du **prochain entretien** éducatif qui pourra reprendre tout ce qui a été dit et qui permettra de répondre aux questions du jeune si certains points n'ont pas été compris, ou d'autres pas explicités en détail.

